

Bilan 2013 social

UNIVERSITÉ

LE HAVRE

Sommaire

Avant-propos	4
Chapitre : 1 Effectifs et données démographiques	5
A. Equivalent temps plein travaillé (ETPT) et effectifs	7
1) ETPT et effectifs	7
2) ETPT et effectifs par catégories	7
3) ETPT et effectifs en 2013 par sexe	8
4) ETPT des enseignants titulaires par composantes	8
5) ETPT des enseignants contractuels par composantes	9
6) ETPT et plafond d'emploi en 2013	9
7) La part des contractuels à l'Université	9
8) Les agents à temps partiel	10
B. Les données démographiques	10
1) Age moyen et médian	10
2) Pyramides des âges des titulaires enseignants	11
3) Pyramides des âges des titulaires BIATSS	13
3) Pyramide des âges des contractuels	14
C. Les mouvements et les promotions	15
1) Les mouvements des enseignants	15
2) Les mouvements des BIATSS	16
3) Les promotions des enseignants	16
4) Les promotions des BIATSS	16
D. Les effectifs titulaires	16
1) Les enseignants chercheurs titulaires	17
2) Les enseignants du second degré titulaires	18
3) Les BIATSS titulaires	19
Chapitre : 2 Les rémunérations et charges accessoires	20
A. La masse salariale	20
1) Répartition de la MS depuis 2010	20
2) Répartition de la MS par éléments	21
3) MS moyenne par catégories	21
4) Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statuts et catégories	22
5) La part des primes et indemnités	23
B. Les déterminants de la MS	23
1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)	23
2) La consommation d'INM par statut	24
3) La consommation d'INM par catégorie	24
C. Les primes et rémunérations accessoires	25
1) Les primes des enseignants	25
2) Les primes BIATSS par grade	26

D. Cours complémentaires et vacances administratives	27
1) Les HC par composantes et services	27
2) Répartitions des heures complémentaires	28
3) Les vacances administratives	29
E. Les allocations de retour à l'emploi	30
Chapitre : 3 La politique hygiène et sécurité	31
A. Les accidents de travail et maladies professionnelles	31
1) Contexte réglementaire	31
2) Accidents du travail – Données 2013	31
B. Acteurs et organisations de la prévention des risques	33
1) Les services	33
2) Documents hygiène et sécurité	35
C. Actions et faits saillants 2013	36
Chapitre : 4 Les conditions de travail	37
A. L'action sociale	37
1) Les aides	38
2) Les aides exceptionnelles	39
3) Les prêts à taux zéro	39
4) Aide d'urgence	40
5) L'aménagement des postes de travail des personnes handicapées	40
6) Les autres conditions de vie	40
B. La médecine de prévention	40
1) Rapport d'activités de la médecine de prévention	40
2) Actions en milieu de travail	41
3) Surveillance médicale des agents	41
Chapitre : 5 La formation des personnels	42
1) Le bilan de la formation 2013 par rapport aux années précédentes	42
2) Les dispositifs de la formation professionnelle	45
Liste des sigles	46

Avant-propos

Notre communauté universitaire est aujourd'hui en pleine période de mutation. Elle doit affronter les difficultés internes liées à sa situation financière et à ses difficultés structurelles de masse salariale avec, depuis 2 ans, les audits et accompagnements correspondants. Elle doit enfin intégrer la réforme de la loi n° 2013-660 du 22 juillet dernier, réforme qui impacte ses missions, ses formations, sa gouvernance et ses relations avec les autres universités et établissements d'enseignement supérieur de Normandie.

Notre communauté universitaire, dans ce contexte, continue de remplir avec responsabilité ses missions de service public. Et ces missions n'ont pas cessées d'augmenter sans que les ressources suivent... En tant que président de l'université du Havre, avec mon équipe présidentielle, et en lien étroit avec le conseil d'administration, nous assumons le devoir de gestion de notre établissement, pour piloter son évolution dans ces conditions tumultueuses. Dans un tel contexte, ce pilotage se fait en étant plus particulièrement attentif aux événements conjoncturels proches, avec la stratégie générale à long terme en horizon.

Mais ce pilotage est d'autant plus précis qu'il s'appuie sur une connaissance solide de notre communauté, de ses constituants et de ses déterminants. La récente loi relative à l'enseignement supérieur a même intégré cette nécessité dans la gouvernance des universités en en faisant une compétence supplémentaire du conseil d'administration qui doit, selon les termes mêmes de la loi « approuver le bilan social présenté chaque année par le président, après avis du comité technique ».

Ce bilan présente l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels et les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité au sein des personnels de l'établissement. Les données et résultats de ce bilan sont examinés au regard des objectifs de gestion prévisionnelle des ressources humaines précisés par le contrat quinquennal. Et la loi a de plus donné compétence à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) sur la gestion des ressources humaines des établissements.

Le bilan social d'une université s'impose donc désormais définitivement comme un outil de GRH, pour la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). L'université du Havre avait déjà amorcé cette évolution : son bilan social est un exercice annuel désormais traditionnel, avec une présentation en comité technique puis en conseil d'administration, comme outil de communication, de transparence et de développement de la culture de notre établissement.

C'est un outil difficile, de par l'exhaustivité de ses informations. C'est un outil riche, dont nous essayons chaque année d'améliorer la lecture et d'en préciser des analyses. Et c'est un outil efficace, car je sais qu'il est attendu et largement utilisé. Je vous en souhaite bonne lecture.



Pascal Reghem
Président de l'université du Havre

Le bilan social

Le bilan social a été introduit en droit français par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 qui le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés. Un décret du 7 octobre 1988 l'impose également dans les établissements publics hospitaliers et la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 impose un « rapport sur l'état de la collectivité » dans la fonction publique territoriale. Après la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 – article 16, relative aux libertés et responsabilités des universités qui impose aux universités de présenter un bilan social devant le Comité Technique Paritaire, la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit dans les compétences du conseil d'administration l'approbation du bilan social après avis du comité technique.

Le bilan social synthétise en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation d'un établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus.

Les thèmes abordés :

- 1 – Les effectifs
- 2 – Les rémunérations et charges accessoires
- 3 – Les conditions d'hygiène et de sécurité
- 4 – Les conditions de travail
- 5 – La formation des personnels
- 6 – Les relations professionnelles

L'Université en quelques repères

L'Université du Havre est passée aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) le 1er janvier 2011.

Composition de l'Université :

• deux UFR :

- Lettres et sciences humaines : 699 Etudiants inscrit en 2012/2013
- Sciences et techniques : 1248 Etudiants inscrits en 2012/2013

• une faculté :

- Affaires internationales : 2362 Etudiants inscrits en 2012/2013

• un IUT :

- 2224 Etudiants inscrits en 2012/2013

• une école d'ingénieur :

- Institut Supérieur d'Etudes Logistiques : 418 Etudiants inscrits en 2012/2013

• un service de Formation continue :

- 179 Inscrits en 2012/2013

Total des inscrits : 7130

• 19 services communs, généraux et centraux

- **Services centraux** : Cellule hygiène et sécurité ; Direction de la logistique ; Direction de la recherche, valorisation et études doctorales (DIRVED) ; Direction des Affaires juridiques ; Direction des affaires financières (DAF) ; Direction de la communication ; Direction des Ressources Humaines (DRH) ; Direction du patrimoine ; Direction de la scolarité et de la vie étudiante ; Cellule d'appui au pilotage et à la gouvernance des systèmes d'information (CAPIGoSI).
- **Services communs** : Centre de formations des apprentis (CFA) ; Service de formation continue ; Service commun de documentation ; Service Orientation, Insertion, Stages, Etudier et Apprendre à l'Université (OISEAU) ; Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ; Service Universitaire d'activité physique et sportive (SUAPS).
- **Services généraux** : Service du handicap ; Centre de ressources informatiques (CRI) ; Service culturel ; Service des relations internationales (SRI).

• Formations :

- 11 DU de langues
- 10 spécialités de DUT (15 options)
- 14 mentions de licence
- 22 licences professionnelles
- 14 mentions de MASTER (32 spécialités dont 17 en co-habilitation ou partenariat)
- 2 formations d'ingénieur
- 28 doctorats
- Formation continue : 7 Diplômes Universitaires et 2 DAEU

• Répartition géographique :

- **Site Frissard - Bellot - Prony** : ISEL ; IUT ; Pôle sciences pour l'ingénieur ; Laboratoires de recherche.
- **Site Lebon** : Présidence ; Services centraux, communs et généraux ; Formation Continue ; Faculté des Affaires Internationales ; U.F.R Lettres et Sciences Humaines ; UFR Sciences et Techniques ; Laboratoires de recherche
- **Site Caucriauville** : IUT ; Laboratoires de recherche

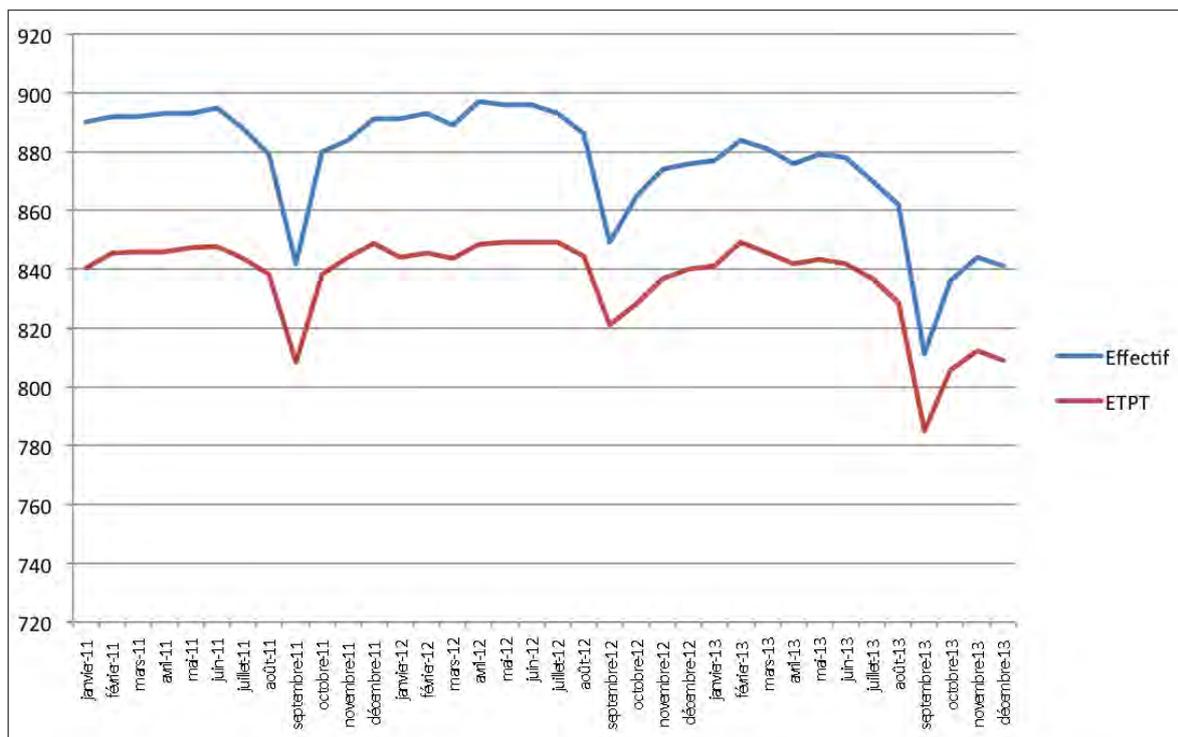
• Eléments financiers :

Le budget global de l'Université en 2013 est de 72.7 millions d'Euros dont 55.5 millions de masse salariale (76% du budget), 15.2 millions de fonctionnement et 2 millions en investissement.

Chapitre: 1 Effectifs et données démographiques

A. Equivalent temps plein travaillé (ETPT) et effectifs

1) ETPT et effectifs



2) ETPT et effectifs par catégories

Catégorie	ETPT 2011	ETPT 2012	ETPT 2013	différences 2013/11	effectifs 2011	effectifs 2012	effectifs 2013	différences 2013/11
BIATSS contractuels catégorie A	28,4	28,0	22,6	-5,8	32,2	31,8	25,7	-6,5
BIATSS contractuels catégorie B	6,4	6,7	6,1	-0,4	7,3	7,5	6,3	-1,1
BIATSS contractuels catégorie C	54,3	55,9	57,3	3,0	57,8	60,9	62,7	4,9
Dont contractuels BIATOSS en CDI	9,9	16,5	21,8	11,9	10,8	17,5	23,1	12,3
BIATSS titulaires catégorie A	64,0	65,7	65,8	1,8	67,0	68,5	68,3	1,3
BIATSS titulaires catégorie B	73,7	73,2	74,4	0,7	75,8	75,9	76,7	0,8
BIATSS titulaires catégorie C	109,1	105,7	105,3	-3,8	112,3	108,4	108,2	-4,1
Enseignants et chercheurs contractuels	132,1	124,5	119,4	-12,6	158,6	148,4	135,9	-22,7
Enseignants titulaires 2 degré	106,5	109,3	107,7	1,2	107,0	109,6	108,1	1,1
Enseignants titulaires du supérieur	266,6	272,7	269,8	3,1	267,0	272,7	269,9	2,9
Total général	841,1	841,6	828,3	-12,8	884,9	883,8	861,6	-23,3

3) ETPT et effectifs en 2013 par sexe

Catégories	ETPT				Effectifs			
	Homme	Femme	Total	% femmes	Homme	Femme	Total	% femmes
BIATSS cont cat A	10,3	12,3	22,6	54,4%	12,0	13,7	25,7	53,2%
BIATSS cont cat B		6,1	6,1	100,00%	0,0	6,3	6,3	100,0%
BIATSS cont cat C	7,2	50,2	57,3	87,5%	7,2	55,5	62,7	88,60%
BIATSS titu cat A	32,8	33,0	65,8	50,2%	33,5	34,8	68,3	50,9%
BIATSS titu cat B	27,0	47,4	74,4	63,7%	27,0	49,7	76,7	64,8%
BIATSS titu cat C	29,5	75,8	105,3	72,0%	29,7	78,5	108,2	72,6%
Ens et chercheur cont	65,5	54,0	119,4	45,2%	74,5	61,4	135,9	45,2%
Enseignant titu 2 degré	60,0	47,7	107,7	44,2%	60,3	47,8	108,1	44,3%
Ens titu supérieur	174,6	95,2	269,8	35,3%	174,6	95,3	269,9	35,3%
Total général	406,8	421,5	828,3	50,9%	418,7	442,9	861,6	51,4%

4) ETPT des enseignants titulaires par composantes

GRADE / composante ou service	Total 2011	Total 2012	Total 2013	SUAPS	UFR ST	UFR AI	ISEL	LSH	IUT
Enseignants chercheurs	266,6	273	269,8	0	91	71,42	11	26	70,08
Professeur univ.2CL.	38,92	39,3	36,5		12	9,75		6,67	7,67
Professeur univ.1CL.	22,67	24,7	26,08		12	4,33	2,3	2,33	5,33
Professeur univ.CE	4,25	5,33	6,67		3,3	1,33		1	1
Maître conférence HC	28,3	36,4	44		9,3	18	3	2	11,67
Maître conférence CN	172,5	167	156,5		54	38	6	14	44,42
Enseignants second degré	106,5	109	107,7	4	7,8	12,9	3,7	3,91	75,42
Professeur Agrégé CN	29,85	27,1	24,03	1	0,8	4,23	1		17
Professeur Agrégé HC	10,9	14,2	15,67			1	0,7		14
Professeur.BI-ADM.AGREG	2,67	2	2		1				1
Professeur certifié CN	27,84	27,7	26,67		3	4	0,7		19
Professeur certifié H.CL.	28,42	31,7	32,25		3	3,67	1,3	3,91	20,33
Professeur E.PS.CN.	2,08	2	2	2					
Professeur E.PS.HC.	1,67	1	1	1					
Professeur L PROF HC	1	1,92	1,83						1,83
Professeur L PROF CN	2	1,75	2,25						2,25
Total enseignants titulaires	373,1	382	377,5	4	99	84,32	15	29,91	145,5
Rappels valeurs 2012				4	102	85,56	17	29,33	144,8

5) ETPT des enseignants contractuels par composantes

	Total 2011	Total 2012	Total 2013	Autres	LSH	FST	FAI	ISEL	IUT
PAST/invités	9,03	9,08	6,33	0	1	1,42	0,92	0	3
Contractuels chercheurs	14,8	15,78	16,41	16,41					
Contractuels enseignants	13,55	10,85	10,48	0	0	0,79	6,06	0,5	3,13
Contractuels doctorants	55,41	56,34	60,66	60,66					
ATER	34,58	28,47	23,17	0	4,83	5,71	7,17	0,92	4,54
Lecteurs/Maitres de langue	4,75	3,5	2,38	0	0	0	2,38	0	0
TOTAL	132,12	124,02	119,42	77,07	5,83	7,92	16,52	1,42	10,67

6) ETPT et plafond d'emploi en 2013

Catégories	Plafond Etat	Plafond Ressources Propres
BIATSS cont cat A	6,7	15,9
BIATSS cont cat B	3,7	2,4
BIATSS cont cat C	17,8	39,5
BIATSS titu cat A	65,8	0,0
BIATSS titu cat B	74,4	0,0
BIATSS titu cat C	105,3	0,0
Ens et chercheur contractuel	65,3	54,2
Enseignant titu 2 degré	107,7	0,0
Enseignant titu supérieur	269,8	0,0
Total général	716,4	112,0

7) La part des contractuels à l'Université

Catégorie	ETPT 2012	en %	ETPT 2013	en %	
BIATSS contractuel catégorie A	28,03	3,3%	22,60	2,7%	24,8%
BIATSS contractuel catégorie B	6,68	0,8%	6,05	0,7%	
BIATSS contractuel catégorie C	55,89	6,6%	57,33	6,9%	
Enseignant et ou chercheur contractuel	124,46	14,8%	119,42	14,4%	29,6%
BIATSS titulaire catégorie A	65,69	7,8%	65,78	7,9%	
BIATSS titulaire catégorie B	73,19	8,7%	74,42	9,0%	
BIATSS titulaire catégorie C	105,74	12,6%	105,28	12,7%	45,6%
Enseignant titulaire 2 degré	109,28	13,0%	107,70	13,0%	
Enseignant titulaire du supérieur	272,67	32,4%	269,75	32,6%	
Total général	841,64	100,0%	828,34	100,0%	

La part des contractuels à l'Université est de 24.8% des ETPT.

8) Les agents à temps partiel

- Agents à temps partiel par catégories et quotités en décembre 2013

Catégories / quotités de travail	0,25	0,5	0,7	0,8	0,9	Total général	% de femmes
BIATSS contractuels cat A		1				1	1
BIATSS contractuels cat B				1		1	100%
BIATSS contractuels cat C		5	1	4		10	100%
BIATSS titulaires cat A		2		8		10	70%
BIATSS titulaires cat B				9	2	11	100%
BIATSS titulaires cat C		3		11		14	93%
enseignants et chercheurs contractuels	1	25	1			27	41%
enseignants titulaires 2 degré				1	1	2	50%
enseignants titulaires du supérieur		1				1	100%
Total général	1	37	2	34	3	77	71%
% de femmes	100%	49%	100%	91%	100%	71%	

Parmi les agents à temps partiel 71% sont des femmes. Ces chiffres sont cependant à relativiser dans la mesure où les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories BIATSS.

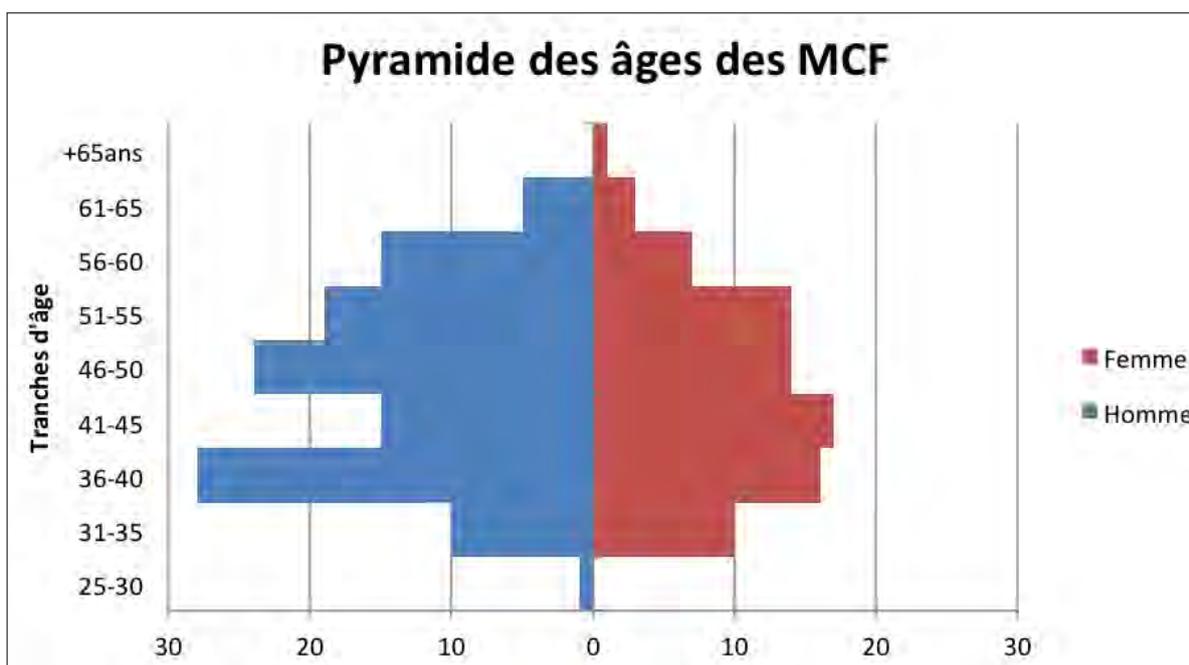
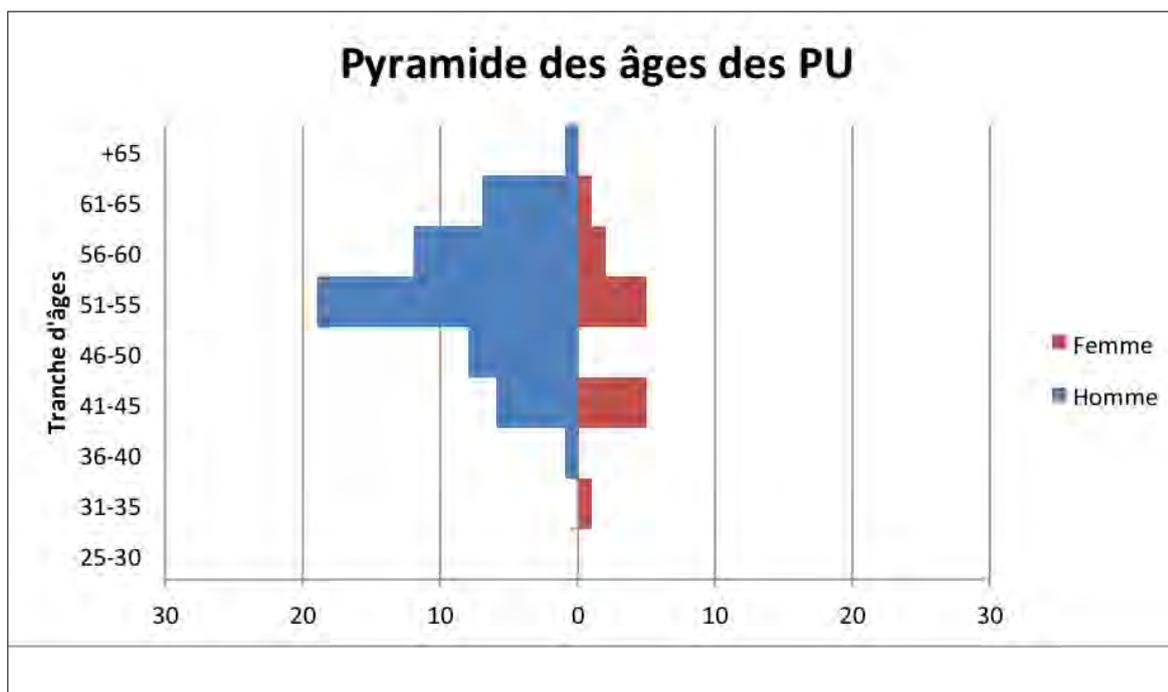
B. Les données démographiques

1) Age moyen et médian¹

		Age moyen	Age médian
BIATSS	Catégorie A	46 ans 07 mois 02 jours	46 ans 07 mois 02 jours
	Catégorie B	45 ans 12 mois 28 jours	45 ans 10 mois 20 jours
	Catégorie C	46 ans 10 mois 29 jours	45 ans 12 mois 6 jours
	Contractuels	39 ans 12 mois 12 jours	37 ans 05 mois 02 jours
Enseignants	PRCE	48 ans 8 mois 6 jours	47 ans 09 mois 02 jours
	PRAG	49 ans 9 mois 11 jours	48 ans 4 mois 14 jours
	MCF	46 ans 7 mois 14 jours	46 ans 4 mois 11 jours
	PU	53 ans 3 mois 2 jours	53 ans 6 mois 12 jours
	Contractuels	31 ans 10 mois 22 jours	28 ans 12 mois 30 jours

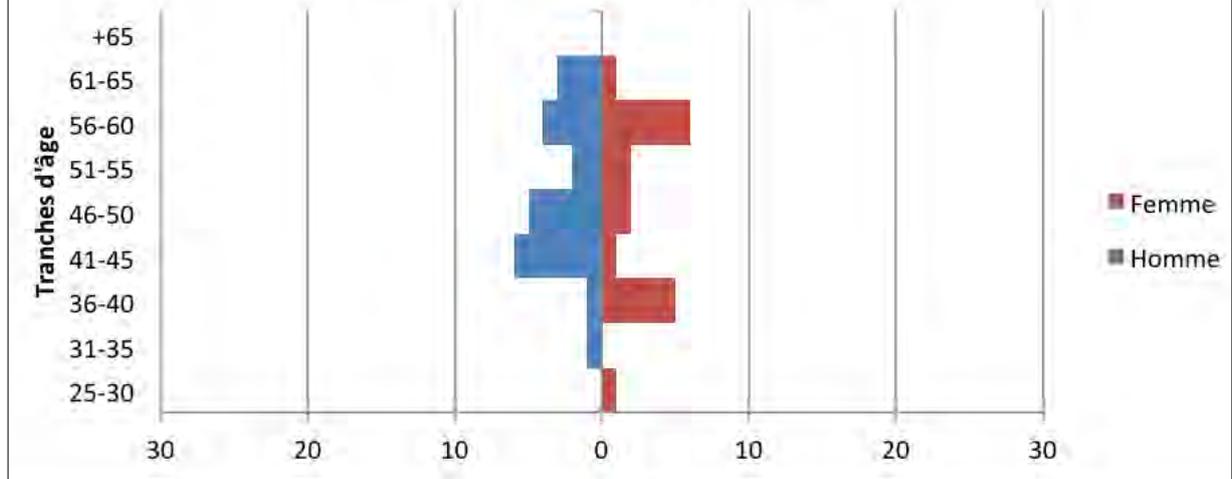
¹ Calcul effectué entre la date de naissance et le 31/12/2013

2) Pyramides des âges des titulaires enseignants²

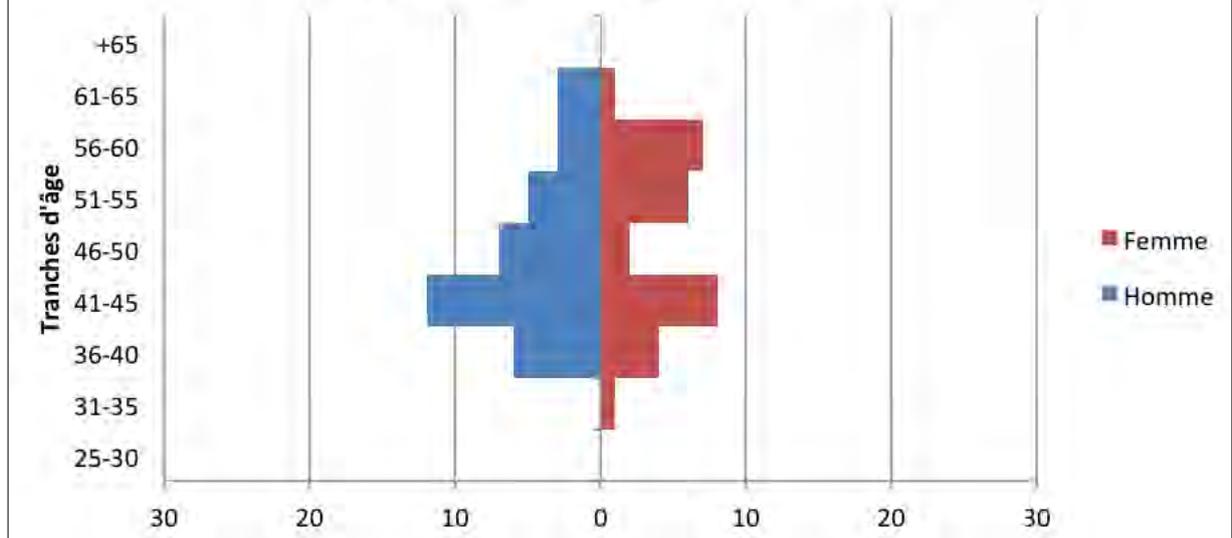


² Les professeurs bi-admissibles, les professeurs de lycées professionnels et d'EPS sont classés avec les PRCE.

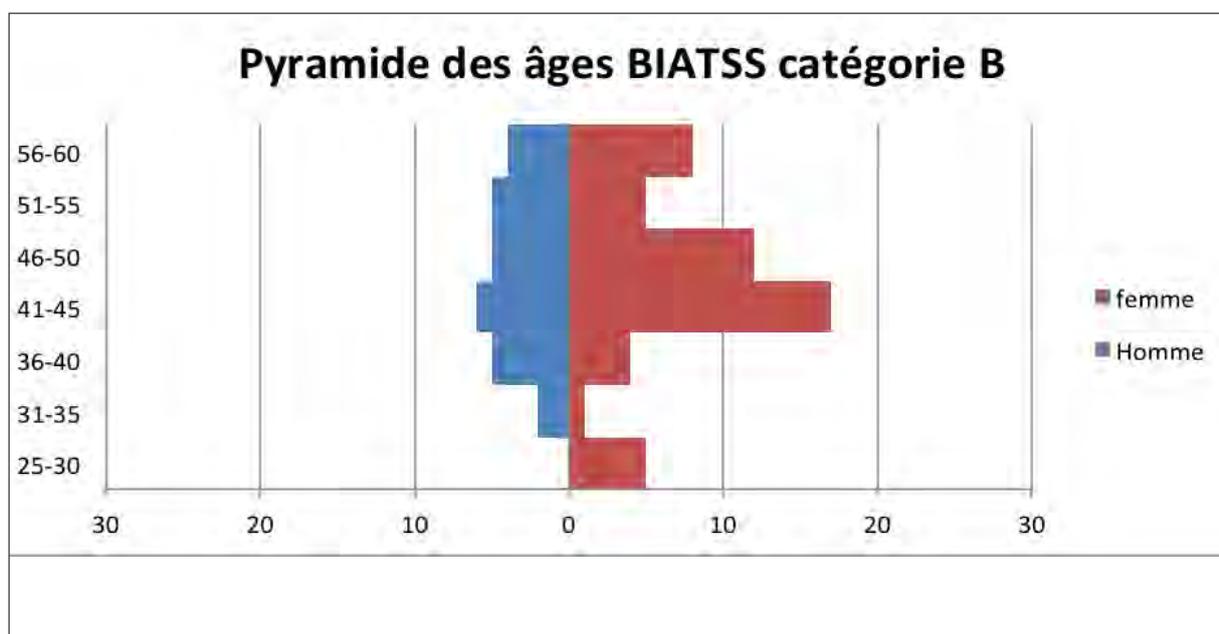
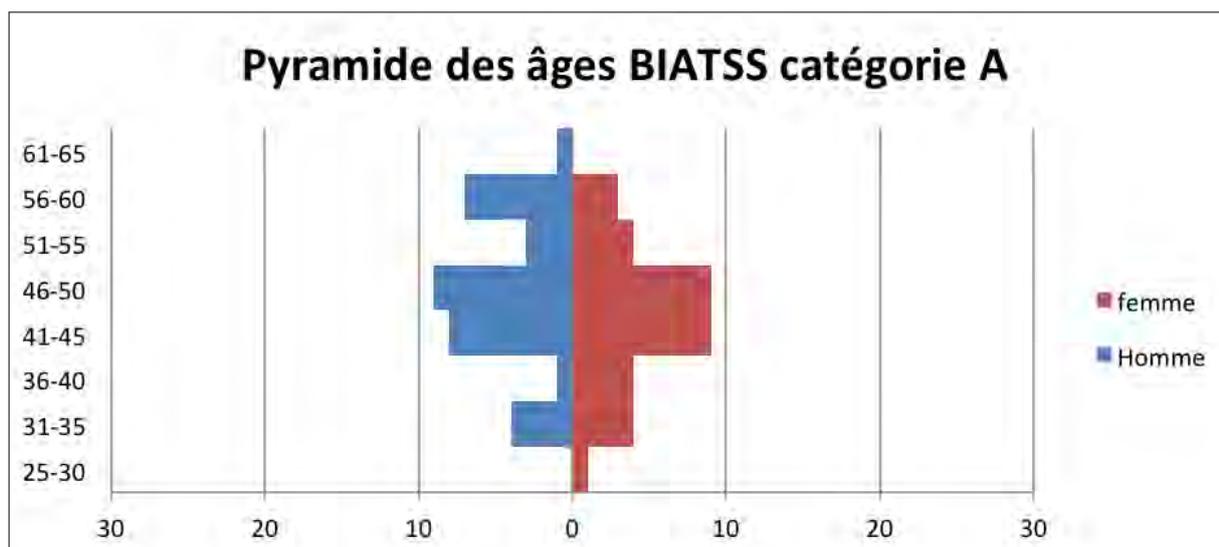
Pyramide des âges des PRAG

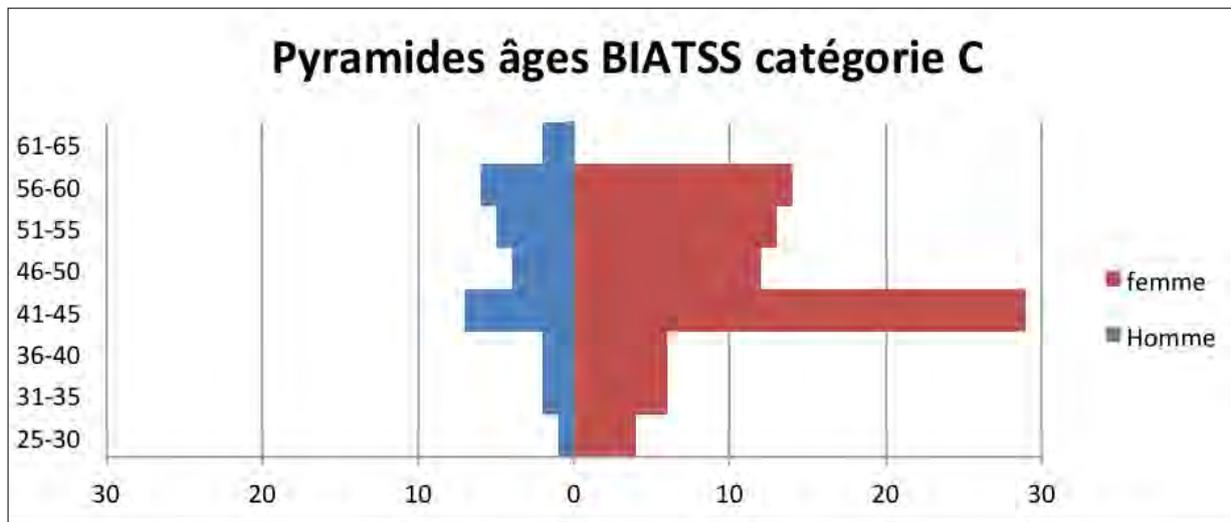


Pyramide des âges des PRCE

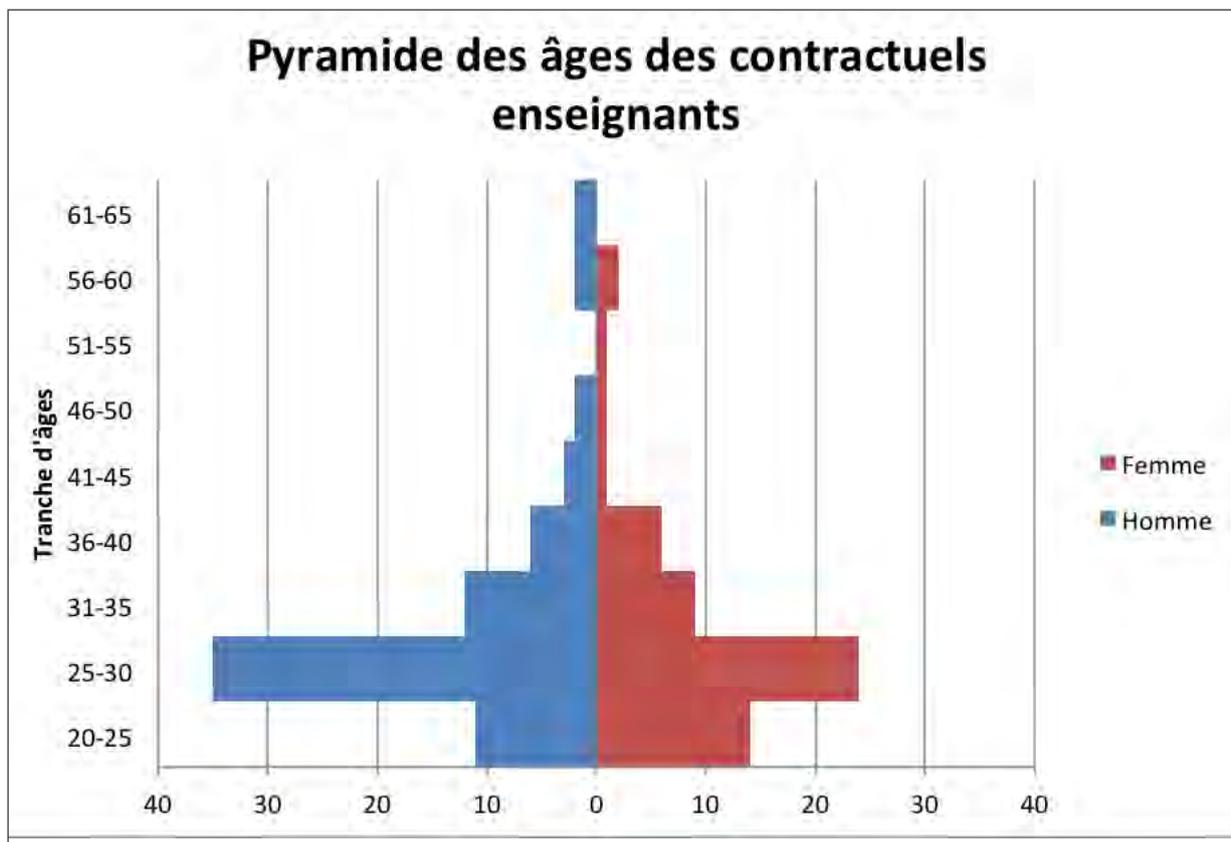


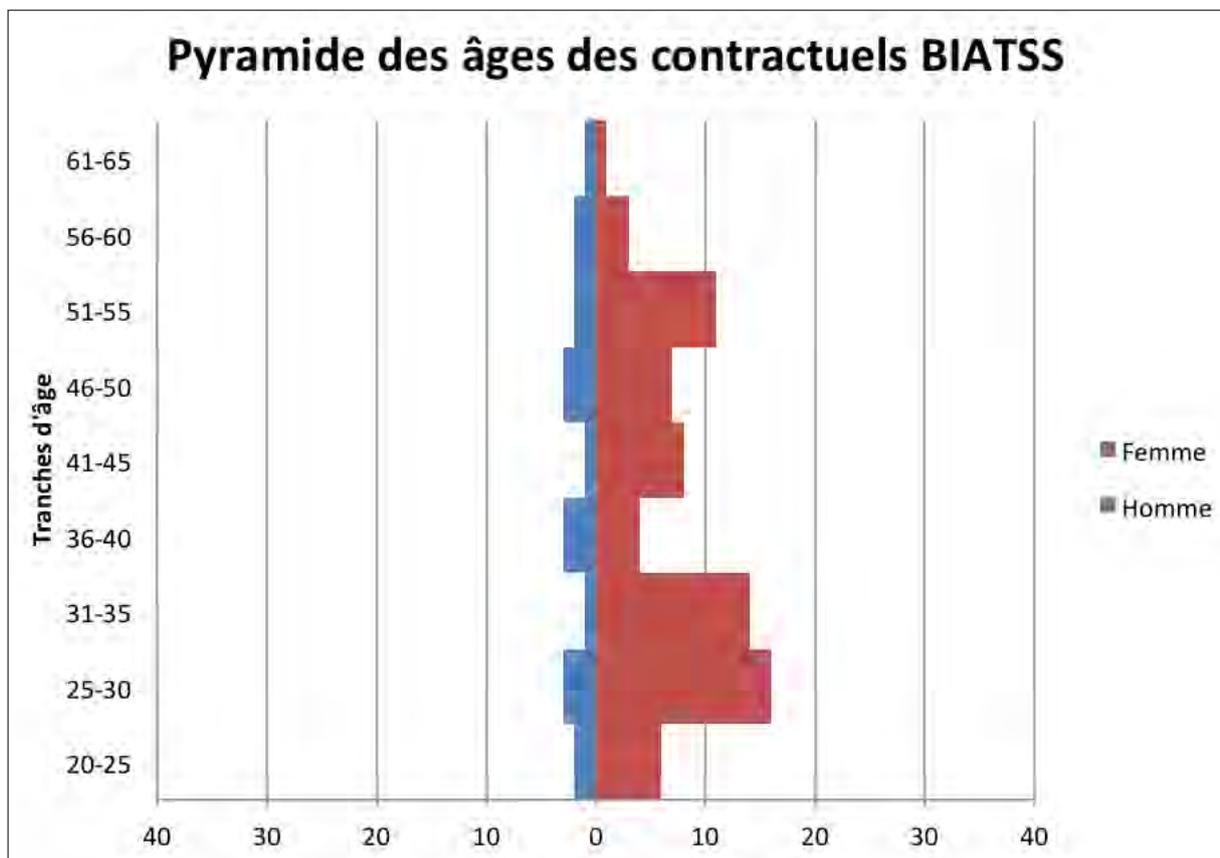
3) Pyramides des âges des titulaires BIATSS





4) Pyramide des âges des contractuels





C. Les mouvements et les promotions

1) Les mouvements des enseignants

	2011		2012		2013	
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
PU	5	2	2	2	2	4
MCF	10	5	6	8		4
Enseignants 2 degré	9	6	6	6		6
Total	24	13	14	16	2	14
Dont sorties retraites		9		5		10

L'âge moyen des départs à la retraite des enseignants du supérieur est de 65 ans et 1 mois en 2013 contre 62 ans et 8 mois pour les enseignants du second degré.

Les enseignants sortants pour d'autres motifs (mutation, disponibilité, détachement...) sortent en moyenne à 45 ans et 9 mois.

2) Les mouvements des BIATSS

Catégories	2011		2012		2013	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
A	3	-4	4	-5	1	-4
B	3	-4	3	-3	2	-1
C	3	-8	5	-5	11	-3
Total	9	-16	12	-13	14	-8
Dont sorties retraites		4		4		2

Le solde positif des entrées et des sorties en 2013 s'explique par la campagne de dé précarisation des contractuels liée à la loi Sauvadet du 12 mars 2012.

3) Les promotions des enseignants

	2012	2013
Second degré	6	3
Dont grade	6	2
Dont corps	0	1
Enseignants chercheurs	17	9
Dont grade	15	9
Dont corps	1	0
TOTAL	23	12

4) Les promotions des BIATSS

	2012	2013
Changement de grade	13	17
Changement de coprs	4	5

D. Les effectifs titulaires

1) Les enseignants chercheurs titulaires

Section CNU	Libellé CNU	Au 01/01/2012			Au 01/01/2013		
		PR	MCF	Total	PR	MCF	Total
1	Droit privé et sciences criminelles	4	12	16	2	11	13
2	Droit public	2	6	8	3	6	9
3	Histoire du droit et des institutions		1	1	1	1	2
4	Science politique		1	1		1	1
5	Sciences économiques	3	12	15	3	11	14
6	Sciences de gestion	1	12	13	1	12	13
7	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		1	1		1	1
9	Langue et littérature françaises	2	2	4	2	2	4
10	Littératures comparées		1	1		1	1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	4	14	18	4	14	18
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves		1	1		1	1
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	1	4	5	1	5	6
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	1	6	7	1	6	7
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		3	3		2	2
19	Sociologie, démographie	2	6	8	2	6	8
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		2	2		2	2
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	3	1	4	3	1	4
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	3	5	8	3	5	8
24	Aménagement de l'espace, urbanisme		1	1		2	2
25	Mathématiques	1		1	1		1
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	5	14	19	5	14	19
27	Informatique	7	22	29	7	22	29
28	Milieux denses et matériaux	1	2	3	1	2	3
30	Milieux dilués et optique	1	1	2	1	1	2
31	Chimie théorique, physique, analytique	1	4	5	1	4	5
32	Chimie organique, minérale, industrielle	3	6	9	3	6	9
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère		2	2		2	2
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	8	15	23	9	14	23
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	2	11	13	2	11	13
62	Energétique, génie des procédés		1	1		1	1
63	Electronique, optronique et systèmes	8	19	27	8	18	26
64	Biochimie et biologie moléculaire	1	1	2	1	1	2
65	Biologie cellulaire	1	1	2	1	1	2
67	Biologie des populations et écologie	1	3	4	1	3	4
68	Biologie des organismes	2	5	7	2	4	6
70	Sciences de l'éducation		2	2		2	2
71	Sciences de l'information et de la communication	1	5	6	1	6	7
TOTAL		69	205	274	70	202	272

2) Les enseignants du second degré titulaires

Discipline	01/01/2011				01/01/2012				01/01/2013			
	EPS/ PLP	PRCE	PRAG	TOTAL	EPS/ PLP	PRCE	PRAG	TOTAL	EPS/ PLP	PRCE	PRAG	TOTAL
Allemand		2	1	3		2	1	3		2	1	3
Anglais	1	11	9	21	1	13	10	24	1	13	10	24
Arabe			1	1			1	1			1	1
Arts plastiques			1	1			1	1		1	1	2
Comptabilité et bu- reautique	1			1	1			1	1			1
Documentation		2	1	3		3	1	4		3		3
Economie et gestion		12	7	19		12	5	17		12	5	17
Economie : informa- tique et gestion		1		1		1		1		1		1
Education physique et sportive	4			4	3		1	4	3		1	4
Electronique		4		4		2		2		2		2
Espagnol		5		5		4		4		4		4
Génie civil		1	7	8		1	7	8		1	6	7
Génie mécanique - Mécanique		4	3	7		4	3	7		4	2	6
Génie mécanique construction des papeter											1	1
Histoire - Géographie		2	1	3		2	1	3		2	1	3
Italien		1		1		1		1		1		1
Lettres classiques - Grammaire			1	1			1	1		1		1
Lettres espagnol		1		1		1		1	1			1
Lettres modernes	1			1	1			1		4	4	8
Mathématiques		4	2	6		4	4	8		3	5	8
Physique - Chimie		4	5	9		4	5	9		3	1	4
Sc. éco et sociales		3	1	4		3	1	4		3		3
Sc. physique - Physique appli		1		1		2		2		1	1	2
Sc. de la vie et de la terre		1	1	2		1	1	2		1		1
Vente									1			1
TOTAL	7	59	41	107	6	60	43	109	7	62	40	109

3) Les BIATSS titulaires

- Filière administrative

Catégories	Corps	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013
A	Agent comptable	1	1	0
	C.A.S.U.	1	1	1
	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	12	12	14
	Infirmier			2
Sous-total		14	14	17
B	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	33	32	32
	Infirmier	2	2	
Sous-total		35	34	32
C	Adjoint de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	54	51	49
Sous-total		54	51	49
TOTAL		103	99	98

- Filière ITRF

Catégories	Corps	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013
A	Ingénieur de recherche et de Formation	7	7	7
	Ingénieur d'Etudes de Recherche et de Formation	21	22	21
	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	17	17	17
Sous-total		45	46	45
B	Technicien de Recherche et de Formation	30	31	31
Sous-total		30	31	31
C	Adjoint Technique de Recherche et de Formation	39	40	39
	Adjoint Technique d'enseignement	2	2	2
Sous-total		41	42	41
TOTAL		116	119	117

- Filière de bibliothèque

Catégories	Corps	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013
A	Conservateur général			1
	Conservateur	5	4	3
	Bibliothécaire	1	2	2
Sous-total		6	6	6
B	Bibliothécaire assistant spécialisé		10	11
	Assistant bibliothécaire	3		
	Bibliothécaire adjoint spécialisé	8		
Sous-total		11	10	11
C	Magasinier	16	15	16
Sous-total		16	15	16
TOTAL		33	31	33

Chapitre: 2 Les rémunérations et charges accessoires

A. La masse salariale (MS)

1) Répartition de la MS depuis 2010

Masse salariale en euros	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013
Etat	41 190 257			
Emplois gagés	326 867			
Budget propre	10 492 247			
TOTAL	52 009 371	53 021 733	54 600 050	55 115 165

La masse salariale n'inclut pas l'action sociale et les accidents du travail.

2) Répartition de la MS par éléments

Élément	Total 2011	Total 2012	Total 2013	Différences 2013/2012
Traitement brut	25 255 094	25 668 721	25 233 401	-435 320
Allocation de recherche	193 766			0
Rémunérations des doctorants	913 874	1 164 310	1 310 024	145 714
Indemnité de résidence	250 563	253 748	251 192	-2 556
Supplément familial	322 959	337 801	331 292	-6 509
Sous total rémunérations principales	26 936 257	27 424 580	27 125 909	-298 671
Primes BIATOSS	951 191	1 022 685	1 042 575	19 890
Primes enseignant	1 290 867	1 282 526	1 310 836	28 310
Primes et indemnités diverses	102 684	74 294	84 092	9 798
Cours/heures complémentaires défiscalisés	1 184 902	1 125 201	2 833	-1 122 368
Vacations	366 871	335 777	300 251	-35 526
Cours/heures complémentaires fiscalisés	1 335 240	1 494 872	2 406 854	911 982
Sous total Cours complémentaires et vacations	2 887 013	2 955 850	2 709 938	-245 912
Sous total primes et indemnités	5 231 755	5 335 355	5 147 442	-187 913
Total rémunérations d'activité	32 168 012	32 759 935	32 273 351	-486 584
Total charges patronales	20 656 420	21 756 433	22 751 668	995 235
Total Prestations sociales	197 302	83 682	90 146	6 464
TOTAL GÉNÉRAL	53 021 734	54 600 050	55 115 165	515 115

3) MS moyenne par catégories

Catégories	MS moyenne en euros 2011	MS moyenne en euros 2012	MS moyenne en euros 2013
BIATSS titulaires catégorie A	64529	65 669	68 856
BIATSS titulaires catégorie B	46078	47 886	49 344
BIATSS titulaires catégorie C	36372	37 158	38 004
Enseignants titulaires 2 degré	79123	76 912	79 272
Enseignants titulaires du supérieur	85927	86 098	89 604

4) Rémunérations nettes³ mensuelles moyennes par statuts et catégories

- Les titulaires

Grades ou catégories	Revenu mensuel net moyen
PU CE	5 327
PU1C	4 576
PU2C	3 825
MCF HC	3 720
MCF CN	2 960
PRAG HC	3 958
PRAG CN	3 390
PRCE HC	3 224
PRCE CN	2 662
Bi admissible	2 760
BIATSS A+	3 507
BIATSS A	2 394
BIATSS B	1 878
BIATSS C	1 423

- Les contractuels BIATSS financés par la recherche

Catégories	Revenu net mensuel	Fourchette d'indice
A	2 058	339 à 821
B	1 309	309 à 370
C	1 211	309 à 345

- Les contractuels BIATSS hors recherche

Catégories	Revenu net mensuel	Fourchette d'indice
A	1 952	339 à 619
B	1 298	309 à 339
C	1 202	309 à 345

- Les contractuels enseignants

Type	Revenu net mensuel
PAST	1 451
ATER 100%	1 778
ATER 50%	1 237
PRCE contractuel	2 092
Contractuel chercheur	1 897
Doctorant	1 450

³ La rémunération nette correspond à la somme effectivement perçue par un agent

5) La part des primes et indemnités

- Primes et indemnités⁴ en pourcentage du traitement brut

	% du brut
BIATSS contractuels cat A	7,93%
BIATSS contractuels cat B	4,67%
BIATSS contractuels cat C	5,92%
BIATSS titulaires cat A	26,09%
BIATSS titulaires cat B	21,12%
BIATSS titulaires cat C	15,77%
Enseignants et chercheurs contractuels	4,64%
Enseignants titulaires 2 degré	22,40%
Enseignants titulaires supérieur	15,41%

B. Les déterminants de la MS

1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)

Mois	2011	2012	2013	Différences 2013/2012
Janvier	438 734	447 946	452 172	4 226
Février	442 520	451 609	455 485	3 876
Mars	443 106	450 665	455 123	4 458
Avril	444 859	454 595	454 076	-519
Mai	443 856	454 301	454 185	-116
Juin	445 822	454 808	454 074	-734
Juillet	445 597	456 240	452 807	-3 433
Août	442 044	453 616	451 498	-2 118
Septembre	429 607	444 427	433 274	-11 153
Octobre	443 091	451 474	442 320	-9 154
Novembre	446 195	452 613	442 321	-10 292
Décembre	448 327	452 373	441 140	-11 233
TOTAL	5 313 758	5 424 668	5 388 475	-36 193

Alors qu'entre 2011 et 2012, la consommation des INM avait progressé, elle baisse entre 2012 et 2013. Le principal facteur explicatif étant le gel de la campagne d'emploi couplé avec un flux élevé de sorties.

⁴ Les primes et indemnités représentent tous les éléments versés aux agents autres que le traitement brut (Indemnités de résidence, supplément familial, remboursement de transport, primes, heures complémentaires.....)

2) La consommation d'INM par statut

Mois	Titulaires			Contractuels		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Janvier	370 943	383 933	390 255	67 792	64 013	61 916
Février	371 120	385 566	390 879	71 399	66 043	64 605
Mars	372 175	385 973	391 683	70 931	64 692	63 440
Avril	373 130	386 853	391 093	71 730	67 742	62 983
Mai	372 274	386 432	392 357	71 583	67 869	61 828
Juin	373 723	387 021	392 605	72 099	67 787	61 468
Juillet	372 893	388 974	392 890	72 703	67 266	59 917
Août	371 936	388 308	392 184	70 109	65 308	59 314
Septembre	378 950	388 732	393 149	50 658	55 695	40 125
Octobre	382 728	387 802	389 882	60 362	63 672	52 439
Novembre	383 850	388 138	388 138	62 345	64 475	53 439
Décembre	383 822	389 369	388 763	64 505	63 004	52 377
TOTAL	4 507 544	4 647 101	4 694 624	806 216	777 567	693 851

Malgré l'absence de campagne d'emploi en 2013, la consommation d'INM est supérieure chez les titulaires de près de 47 000 points à celle de 2012 ce qui atteste d'un fort GVT. La consommation globale d'INM baisse en raison d'une diminution du volume de contractuels.

La consommation d'INM des titulaires baisse progressivement entre janvier et décembre 2013.

3) La consommation d'INM par catégorie

Catégorie/mois	Janv 2011	Déc 2011	Janv 2012	Déc 2012	Janv 2013	Déc 2013
BIATSS contractuels cat A	10 984	11 961	12 353	10 620	10 145	8 785
BIATSS contractuels cat B	1 932	1 951	1 996	1 838	1 905	1 614
BIATSS contractuels cat C	14 139	14 809	15 404	16 703	16 953	15 481
Sous-total BIATSS contractuels	27 055	28 721	29 753	29 161	29 003	25 880
BIATSS titulaires cat A	33 442	35 723	34 739	36 924	37 092	35 567
BIATSS titulaires cat B	30 645	29 347	29 541	30 339	30 381	31 366
BIATSS titulaires cat C	35 513	34 620	34 892	34 438	34 515	36 189
Sous-total BIATSS titulaires	99 600	99 690	99 172	101 701	101 988	103 122
Enseignants et chercheurs contractuels	40 666	35 686	34 260	33 843	32 913	26 497
Enseignants titulaires 2 degré	71 072	73 872	73 708	75 225	75 535	73 134
Enseignants titulaires supérieur	200 331	210 261	211 053	212 443	212 733	212 508
TOTAL	438 725	448 230	447 946	452 373	452 172	441 140

C. Les primes et rémunérations accessoires

1) Les primes des enseignants

- Les primes des enseignants de 2010 à 2013

Primes	2010	2011	2012	2013
PEDR et prime excellence scientifique	218 600	213 870	211 258	224 020
PES PRES	518 037	507 813	511 867	504 430
PCA	125 878	117 512	118 887	126 700
PRP	378 801	396 545	375 693	389 062
PA	24 788	43 008	43 649	45 951
Indemnité de commission CNU		12 120	21 173	20 671
TOTAL	1 266 104	1 290 867	1 282 526	1 312 847

- Répartition des PRP par composantes ou services

UB	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Dépenses 2012	Dépenses 2013
Actions transversales	8 627	6 545	6 546	6 055
LSH	15 914	15 259	16 487	16 528
ST	56 044	58 583	53 285	56 047
AI	70 574	77 258	65 906	67 624
ISEL	23 126	25 961	20 369	23 552
CFA	4 477	4 500	4 500	5 318
FC	10 908	11 413	11 046	10 268
IUT	189 132	194 322	196 327	201 768
Cordées de la réussite		2 700	1 227	1 902
TOTAL	378 801	396 544	375 693	389 062

2) Les primes BIATSS par grade

- Montant individuel de primes annuelles servies à temps-plein

	Corps/Grade	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2012	Montant 2013
Catégorie A	IGR 2CL	8026	8026	8026	8026
	APAENES	6300	6300	6300	6300
	ADAENES>10	4750	4750	4750	4750
	ADAENES 1 à 9	4750	4750	4750	4750
	IGE 1CL	4500	4500	4500	4500
	IGE 2CL	4500	4500	4500	4500
	Bibliothécaire	3763	3763	3763	3763
	ASI	3333	3333	3333	3333
Catégorie B	SAENES CL EX	4234	4234	4234	4234
	SAENES CL SUP	3956	3956	3956	3956
	SAENES CL N	3678	3678	3678	3678
	TECH EX	3049	3049	3049	3049
	TECH SUP	2720	2720	2720	2720
	TECH CL N	2720	2720	2720	2720
	INFIRMIER >= 4	2865	2865	2865	2865
	BAS >=6 ET1CL et HC	3047	3047	3047	3047
	A.BIB. CL EX		2887	2887	
	BAS 1 à 5 2CL	2468	2468	2468	2468
	A. BIB. CLN 1 à 5	2308	2308	2308	
Catégorie C	ADJENES P1	2047	2047	2380	2380
	ADJENES P2	2019	2019	2348	2348
	ADJENES 1C	1996	1996	2321	2321
	ADJENES 2C	1932	1932	2246	2246
	ADT P1	1733	1733	2380	2380
	ADT P2	1733	1733	2348	2348
	ADT 1C	1693	1693	2321	2321
	ADT 2C	1433	1433	2246	2246
	MAG P1		1852	2380	2380
	MAG P2	1838	1838	2348	2348
	MAG B1	1747	1747	2321	2321
	MAG B2	1721	1721	2246	2246

Les agents percevant la PFI ne sont pas dans le tableau

- Montants par type de primes depuis 2010

Libellé des primes	2010	2011	2012	2013
I.A.T.	127 206	127 922	148 378	147 688
I.F.T.S	86 695	22 456	27 045	27 374
P.F.I.	104 316	107 974	102 260	98 756
Indemnité de caisse et responsabilité agent comptable	4 425	5 379	5 380	5 380
Indemnité de gestion	6 886	9 300	5 427	13 397
Indemnité de travaux dangereux et salissures	3 682	4 344	0	0
Indemnité responsable régisseur	430	220	146	365
PPR.S.	306 154	339 152	386 788	390 392
Indemnité de charges administratives (DGS)	16 178	20 930	20 930	20 930
Indemnité responsable administratives (SGASU)	250	0	0	0
Indemnité sujétions spéciales - BU	11 163	11350	11 103	11 989
Prime de technicité forfaitaire - BU	12 987	13 724	15 099	16 248
Indemnité spéciale - conservateur BU	31 365	30 036	21 844	25 846
PFR part fonction	91 850	170 935	182 653	189 663
PFR par résultat	27128	46 437	41 241	42 575
PFR versement exceptionnel RCE	28 320	700	1 140	0
Traitement brut NBI	42 268	30 692	7 786	8 697
TOTAL	901 303	941 551	977 220	999 301

Primes hors tableaux : Primes pour ouverture du SCD le samedi de 17 390 € en 2013 et primes de formation continue de 25 884 €.

D. Cours complémentaires et vacances administratives

1) Les HC par composantes et services

- Nombre d'heures complémentaires

Année/ composante	Service culturel	SUAPS	LSH	ST	FAI	ISEL	CFA	FC	IUT	TOTAL
2010	397	1 924	5 113	9 920	13 224	2 759	27	5 935	27 420	66 717
2011	182	1 489	4 266	9 319	13 510	2 278	0	4 936	25 621	61602
2012	296	1 746	4 481	9 446	12 796	2 438	0	4 519	28 310	64 032
2013	194	1 464	4 055	8 620	13 583	2 277	0	3 578	25 131	58 902
Différences 2013/2012	-102	-282	-426	-826	787	-161	0	-941	-3 179	-5 130

- Estimation du montant brut des heures complémentaires

Année/ composante	Service culturel	SUAPS	LSH	ST	FAI	ISEL	CFA	FC	IUT	TOTAL
2010	16 168	78 286	208 079	403 726	538 227	112 283	1 079	241 557	1 115 924	2 715 328
2011	7 466	60 917	174 511	381 244	552 705	93 190	0	201 930	1 048 173	2 520 141
2012	12 089	71 437	184 293	386 456	526 487	99 754	0	184 857	1 158 145	2 623 518
2013	7 937	59 879	165 894	352 639	555 698	93 153	0	146 365	1 028 122	2 409 687
Différences 2013/2012	-4 152	-11 558	-18 399	-33 817	29 211	-6 601	0	-38 492	-130 023	-213 831

- Estimation des montants chargés des heures complémentaires

Statut	2011		
	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 614 587	0	1 614 587
Non fonctionnaire	905 555	380 333	1 285 888
TOTAL Général	2 520 142	380 333	2 900 475

Statut	2012		
	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 598 711	0	1 598 711
Non fonctionnaire	1 024 807	432 571	1 457 378
TOTAL Général	2 623 518	432 571	3 056 089

Statut	2013		
	Montant brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 503 345	0	1 503 345
Non fonctionnaire	906 342	382 567	1 288 909
TOTAL Général	2 409 687	382 567	2 792 254

2) Répartitions des heures complémentaires

- Détails de la répartition par tranche en 2013

Catégories	0<=50	<=100	<=150	<=192	>192	TOTAL
Autres	8	1	0	0	0	9
Contractuels	18	10	2	2	0	32
PRCE	15	18	15	13	4	65
PRAG	11	9	2	9	4	35
MCF	92	49	21	13	5	180
PU	45	13	2	2	0	62
VACATAIRE	586	157	43	18		804
TOTAL Général	775	257	85	57	13	1 187

- Répartition par tranche d'heures depuis 2010

Catégories	0<=50	<=100	<=150	<=192	>192	TOTAL
TOTAL 2010	828	237	116	79	16	1 276
TOTAL 2011	796	274	104	51	20	1 245
TOTAL 2012	783	275	105	56	21	1 240
TOTAL 2013	775	257	85	57	13	1 187

3) Les vacances administratives

- Montants bruts des vacances par population depuis 2011

Années	2011	2012	2013	Différences	
				2013-2012	2013-2011
Contrat étudiant	179 383	164 328	150 380	-13 948	-29 003
Vacataires	148 102	150 599	122 953	-27 647	-25 149
Enseignants	17 222	14 724	14 234	-490	-2 988
BIATSS	6 476	6 126	12 684	6 559	6 208
TOTAL	351 184	335 777	300 251	-35 526	- 50 933

- Montants bruts par type d'heure

Type	Montant 2012	Montant 2013	Différences	Variation
Expertise⁵	15 426	12 694	-2 732	-17,71%
Formation des personnels	4 152	3 007	-1 145	-27,59%
Heures enseignement⁶	47 685	63 077	15 392	32,28%
Heures étudiants⁷	165 497	147 721	-17 776	-10,74%
Heures de surveillances⁸	54 913	41 138	-13 775	-25,09%
Autres⁹	48 104	32 616	-15 489	-32,20%
TOTAL	335 777	300 251	-35 526	-10,58%

- Estimation du coût total des vacances

	2011	2012	2013	Différences	
				2013-2012	2013-2011
Titulaire	34 246	26 948	29 099	2 151	-5 147
Non titulaire	316 938	308 829	271 153	-37 677	-45 785
Total	351 184	335 777	300 251	-35 526	-50 933
TOTAL CHARGÉ	484 964	466 134	414 705	-51 429	- 70 259

⁵ Expertise : vacances essentiellement de l'UMR IDEES*

⁶ HC : paiements en référence aux heures complémentaires mais dont les agents ne remplissent pas les conditions statutaires pour être recruté comme chargé d'enseignement vacataire.

⁷ HE : heures effectuées par des contrats étudiants

⁸ HS : heures de surveillances d'examen

⁹ HV : vacances diverses

Type/composante ou services 2013	Expertise	Formation des personnels	HC	HE	HS	HV	TOTAL
EDRESUP				15 496			15 496
Service Handicap				25 871			25 871
SRI				3 215			3 215
Scolarité Centrale				34 835		653	35 488
Central			818	705		11297	12 820
UFR LSH				12 390	495		12 885
UFR ST				4 454	4 471		8 925
FAI			1 227	13 761	9 542	1 350	25 881
SUAPS			286	1 985		2 831	5 102
Service Culturel			10 575	4 549		1452	16 576
SCD				28 370			28 370
ISEL			15 055		318		15 373
CFA			1 227			13 009	14 237
FC			12 737		1 004	1 064	14 805
IUT			21 150	2 090	25 308	960	49 508
Autres	12 694	3 007					15 700
TOTAL	12 694	3007	63 077	147 221	41 138	32 616	300 251

Le montant brut des vacances a baissé de 10.6% entre 2012 et 2013.

E. Les allocations de retour à l'emploi

- Les ARE payées par l'Université depuis 2010

Type de budget	Montant ARE 2010	Montant ARE 2011	Montant ARE 2012	Montant ARE 2013
Budget Etat	164 570			
Budget propre	244 871			
TOTAL	409 441	114 166	37 125	1 416

Le passage aux ASSEDIC en 2011 a entraîné une forte baisse des indemnités de chômage payées par l'Université. En contrepartie, l'Université paye une cotisation sur les salaires.

- Les cotisations ASSEDIC depuis 2011

	2011	2012	2013
Cotisations ASSEDIC¹⁰	348 452	376 378	342 499

¹⁰ La cotisation est de 6.4% sur la totalité de la rémunération

Chapitre: 3 La politique hygiène et sécurité

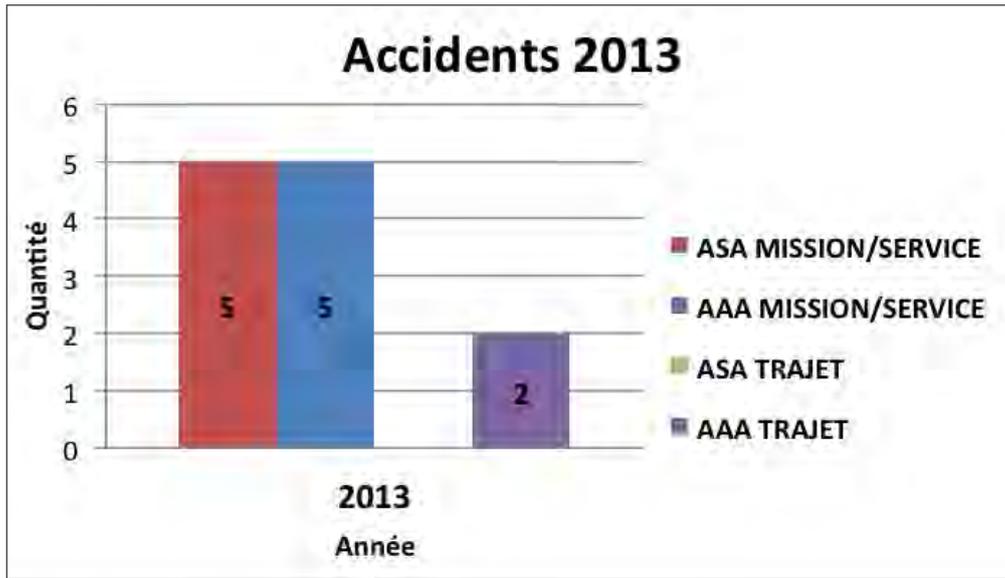
A. Les accidents de travail et maladies professionnelles

1) Contexte réglementaire

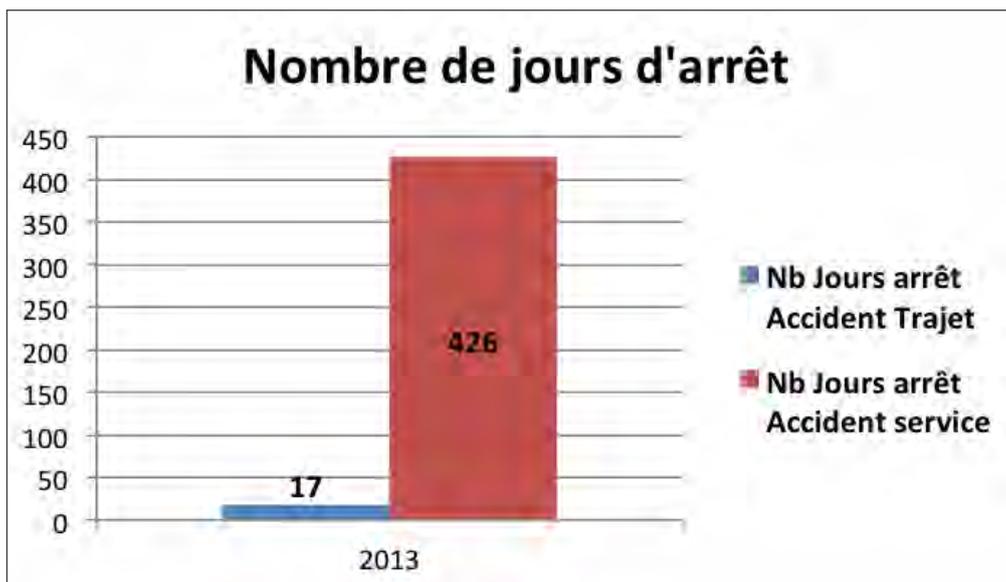
La prévention des risques et la sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur est régie par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le décret de 1982 modifié reprend les dispositions des livres I à V de la quatrième partie du Code du travail et leurs textes d'application.

2) Accidents du travail – Données 2013

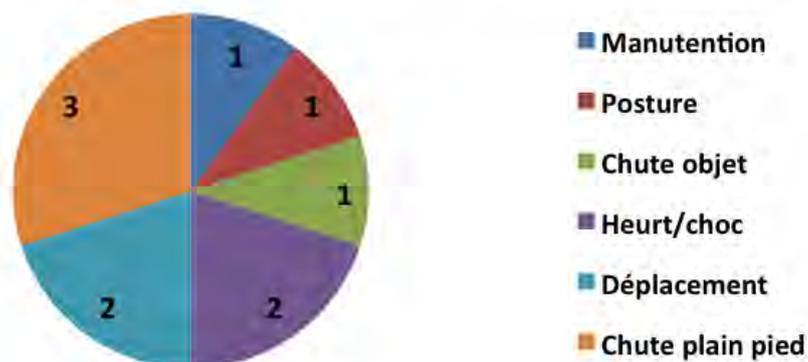


ASA : accidents sans arrêt - AAA : Accidents avec arrêt



Le nombre élevé de jours d'arrêts pour accident de service s'explique par l'accident d'un agent début 2013 et qui est toujours en arrêt au 31/12/2013 ; cet agent totalise à lui seul 344 jours d'arrêt. Les 82 jours restants concernent 4 agents.

Typologie des accidents de service avec et sans arrêt de travail - 2013



	2013
Coût des honoraires et soins	4 755,27 €
Masse salariale	57 231,64 €

Evolution Taux de fréquence et de gravité



Taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées
 Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées

Statistiques CARSAT - Code risque 757AB

Année	Normandie		France	
	TF	TG	TF	TG
2010	5,61	0,15	1,03	0,05
2011	4,1	0,14	0,83	0,04
2012	3,45	0,15	0,94	0,05
2013	Non communiqué			

Activités : Administration centrale (agents de toutes catégories, membres des cabinets ministériels)

B. ACTEURS ET ORGANISATION DE LA PREVENTION DES RISQUES

La politique hygiène et sécurité, définie par le Président, est mise en œuvre par le conseiller en prévention de l'établissement en relation avec les autres services : direction des ressources humaines, direction des ressources immobilières, etc. et les responsables de composantes et d'unités.

Le conseiller de prévention s'appuie également sur un réseau de 13 assistants de prévention, répartis dans les différentes composantes, services ou laboratoires.

1) Les services

Le service hygiène et sécurité compte 3 personnes :

- 1 conseiller de prévention, responsable du service hygiène et sécurité, chargé de la prévention des risques au travail.
- 1 technicien en prévention du risque incendie.
- 1 secrétaire-assistante : secrétariat et de suivi technique de certains dossiers.

Ce service gère également les déchets produits par les différents services de l'université : déchets industriels banals, déchets industriels spéciaux et déchets biologiques. En matière d'environnement, le conseiller de prévention a été intégré à la réflexion sur la démarche Plan vert (continuité de la démarche Agenda 21 initiée en 2009).

Depuis le 1er janvier 2012, ce service est doté d'un budget propre ; il s'élève à 105 483,18 € TTC (hors IUT) en 2013.

La prévention du risque incendie comprend les activités suivantes :

- L'instruction des demandes d'organisation de manifestations afin de s'assurer que les conditions de sécurité sont respectées
- Les exercices périodiques d'évacuation
- Le suivi des commissions de sécurité sur les différents sites
- L'organisation de la sécurité incendie (acteurs, formations, etc.)
- L'évaluation des risques incendies : projets immobiliers ou de modifications et d'aménagement de locaux.

Médecine de prévention

L'université s'est dotée d'un service de médecine de prévention en juin 2010, avec le recrutement d'un médecin de prévention ; il partage son activité entre la médecine de prévention et la direction du SUMPP (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la santé).

Une infirmière et une secrétaire sont affectées aux deux services.

Le service de médecine de prévention assure :

- Les visites médicales systématiques et périodiques.
- Des visites médicales à la demande des personnels.
- Les autres visites médicales (reprise du travail, aménagement de poste...).
- Des études de poste.
- L'organisation d'actions de santé publique.
- L'organisation d'actions de prévention (visite des lieux de travail, aide à l'évaluation des risques professionnels...).

L'université du Havre est rattachée à l'inspection générale de l'administration – IGAENR - pour l'hygiène et la sécurité par décision du Conseil d'administration en date du 09 juin 2005. L'inspecteur santé et sécurité au travail affecté à l'établissement est Monsieur Laurent ROY.

La dernière inspection a été effectuée du 16 au 18 novembre 2010. La prochaine inspection aura lieu en 2015.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - CHSCT

Lors de l'année 2013, 4 réunions se sont tenues :

- 07 février 2013
- 02 mai 2013
- 1^{er} juillet 2013
- 14 novembre 2013

2013 a été une année de plein exercice pour ce CHSCT, constitué en juin 2012. Il est doté d'un règlement intérieur. Le secrétaire et le secrétaire adjoint n'ont pas encore été désignés.

Les membres du CHSCT ont bénéficié d'une formation de 5 jours conformément à l'article 8 du décret; elle s'est déroulée en 2 temps :

- Session 1 du 14 au 16 octobre 2013
- Session 2 les 16 et 17 décembre 2013

Lors de la première session, les membres ont effectué une visite de site, bâtiment bibliothèque universitaire, site Lebon.

EVALUATION DES RISQUES

Programme de prévention 2013 et bilan

Le programme annuel de prévention 2013 a été présenté en CHSCT du 07 février 2013. Le CHSCT s'est prononcé sur la priorisation des actions suivantes :

- Signalétique incendie (plans d'intervention et d'évacuation)
- Ventilation de ST1
- Bâtiment ST2
- Mener une réflexion sur la mise en place d'espaces d'attentes sécurisés (évacuation des personnes à mobilité réduite)

A noter que le programme annuel de prévention du MESR pour l'année 2012/13 a été présenté en CHSCT.

Le rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels 2013 a été rédigé et présenté au CHSCT du 06 février 2014.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique a été mis en place en 2008 et comporte 18 unités de travail : composantes, services ou laboratoires suivant la nature des activités et les risques présents. Seules 4 unités de travail ont été révisées en 2014.



Plans de prévention

11 plans de prévention ont été dressés en 2013 (prévention des risques liés à la co-activité lors de l'intervention d'entreprises extérieures sur les sites de l'université).

2) Documents hygiène et sécurité

Registre de danger grave et imminent

Pas d'inscription en 2013

Registres santé et sécurité au travail

3 inscriptions en 2013

Fiches d'exposition professionnelles

Les 10 facteurs de risques à tracer sont les suivants :

Manutention	Milieu hyperbare
Postures pénibles	Températures extrêmes
Bruit	Travail de nuit
Vibrations	Travail en équipes successives alternantes
Travail répétitif	Agents chimiques dangereux

Seule l'exposition aux agents chimiques dangereux a fait l'objet de fiches de suivi d'exposition pour une partie des agents concernés (laboratoires de biologie et chimie).

Plan particulier de mise en sûreté - PPMS

Le PPMS de l'ISEL a été mis à jour en 2013 : rédaction de procédures, achat de matériel ; il reste à rédiger les plans, la signalétique à afficher / diffuser et procéder à un exercice.

C. Actions et faits saillants 2013

Le bâtiment de Biologie – ST2

Bien que récent (livraison en 2009) ce bâtiment a fait l'objet depuis sa construction de signalement de nombreux dysfonctionnements ou non conformités ayant des incidences significatives sur les conditions de travail et la sécurité de ses occupants :

- Problèmes thermiques : absence de pare-soleil, températures trop basses en hiver.
- Ventilation : local de stockage des solvants en rez-de-chaussée et certaines sorbonnes du bâtiment.
- Non conformités motivant un avis défavorable à l'exploitation de la sous-commission départementale de sécurité.

A l'initiative du CHSCT, une réunion avec les usagers, des représentants du CHSCT et les services concernés (DRI, Direction de la logistique, cellule hygiène et sécurité) a eu lieu en juin 2013. Elle a permis de partager l'information et a débouché sur la mise en place de stores dans les locaux du 1^{er} étage. Ceci a réduit les problèmes d'éblouissement et atténué les températures élevées lors de journées ensoleillées. Cette opération devrait être étendue en 2014 pour le second étage.

Bâtiment ST1 - Système d'extraction d'air

Ce bâtiment est équipé de 35 sorbonnes et 18 bras articulés. Les vérifications effectuées en 2012 avaient montré des performances insuffisantes pour 29 sorbonnes. De plus, ces équipements n'ayant jamais été nettoyés depuis leur installation, les parois des sorbonnes, conduits et moteurs d'extraction étaient visiblement encrassés.

Une action globale de nettoyage a été décidée et réalisée en juillet 2013 (priorité du programme de prévention 2013).

Elle a permis

- D'identifier le réseau d'extraction
- De créer des accès (trappes) facilitant les opérations de nettoyage ultérieures
- D'améliorer les conditions d'utilisation des usagers

Néanmoins, l'impact sur les mesures d'aspiration n'a pas été probant et les améliorations non significatives ; elles sont d'autant plus difficiles à quantifier que les contrôles après nettoyage ont été réalisés par une autre société que ceux avant nettoyage. Il semble que la faiblesse d'aspiration soit due à un problème structurel.

La démarche qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux

En 2012, une démarche Qualité de vie au travail- prévention des risques psychosociaux a été initiée, animée par un Comité de pilotage (COPIL). Le COPIL a travaillé sur l'élaboration d'un questionnaire, en collaboration avec des enseignants chercheurs en psychologie du laboratoire PsyNCA de l'université de Rouen. Le questionnaire (350 questions,) a été administré, sur support papier courant octobre 2012.

Le taux de retour du questionnaire, 40%, est très satisfaisant pour ce type de démarche.

En 2013, les résultats ont été analysés par l'équipe d'enseignants chercheurs. Ils ont été communiqués à la communauté universitaire le 25 juin 2013 lors d'une conférence ouverte à tous ; une synthèse des résultats (document 4 pages) a été envoyée par courriel à l'ensemble du personnel.

Cette enquête a permis de déterminer un score pour 3 troubles : le stress, le burn-out et l'addiction au travail. Dans l'ensemble, les résultats ne sont pas alarmants mais indiquent qu'une vigilance s'impose. L'analyse a également conduit à identifier, en fonction des catégories de personnels (métier, catégorie, etc.), les déterminants contextuels (ex. : peur au travail, manque de reconnaissance, quantité de travail, difficultés de conciliation travail famille, etc.) à l'origine de ces troubles. Fin 2013, le COPIL a entamé la phase de construction d'un programme de prévention.

Chapitre: 4 Les conditions de travail

A. L'action sociale

Dans le cadre de la loi relative aux compétences élargies des universités appliquée depuis janvier 2011 au sein de l'université du Havre, l'action sociale, à destination des personnels est une mission remplie par l'université.

L'établissement définit sa politique d'action sociale, en servant les prestations interministérielles (PIM) telles que prévues par la circulaire et en adoptant des montants d'aides spécifiques d'initiative universitaire(ASIU).

Cette action s'inscrit dans le volet Responsabilité sociale des établissements, dans la mesure où l'université préserve sa cohésion en participant au mieux-être des personnels.

La politique d'action sociale a pour objectifs d'assurer une bonne articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, (restauration, logement, enfance et loisirs), d'aider les agents à faire face à des situations difficiles et agir en prévention.

Enfin, les conditions de travail font l'objet d'études communes avec la cellule hygiène et sécurité ainsi qu'avec la DIRLOG afin de construire des actions ciblées en matière de prévention, d'adaptation et maintien dans le poste.

En 2013, le montant global des aides allouées s'est élevé à 47 496 euros. Les aides se classent en trois grandes catégories : les PIM et les ASIU, les aides exceptionnelles / les prêts à taux zéro.

Pour l'attribution des PIM, les montants versés sont fixés par la circulaire de Prestations Interministérielles d'action sociale à réglementation commune- Taux 2013 : Réf Direction générale de l'administration et de la fonction publique PS2 n°12.

Le montant des prestations ASIU est fixé par le conseil d'administration de l'université.

Ces prestations sont versées sous conditions de ressources du foyer et dans la limite des crédits disponibles.

Elles sont plus particulièrement orientées vers la cellule familiale, les enfants : Aides aux études et à la formation – Aides aux séjours d'enfants dans le cadre de la scolarité ou pour des séjours linguistiques, mais aussi en centres de séjours avec ou sans hébergement.

Enfin, une assistante sociale partagée avec l'université de Rouen, assure mensuellement des permanences à destination des personnels de l'université. Le travail social consiste à diagnostiquer avec l'agent les difficultés économiques, professionnelles, personnelles et apporter des pistes d'orientation. L'assistante sociale reçoit les agents qui en ont préalablement fait la demande. Une synthèse des dossiers anonymés est présentée, pour avis, à la Commission Restreinte d'Aides et de Prêts (CRAP).

Des aides exceptionnelles sont mises en place par l'université pour répondre à des situations d'urgence mettant en jeu l'équilibre financier des agents.

Au regard des dossiers présentés en CRAP, il ressort qu'un grand nombre d'agents rencontrent des difficultés récurrentes de gestion, et particulièrement les familles monoparentales ou les foyers plus âgés où le conjoint est retraité.

Différentes aides	Intitulé de l'aide
PIM	La prestation repas
	Les aides à la famille
	Les aides aux séjours d'enfants
	Les aides aux enfants handicapés
ASIU	Situation financière exceptionnelle
	Subvention pour séjour
	Aide aux études et à la formation
	Aide à l'entrée dans un logement

1) Les aides

Un montant 47 496 euros a été attribué en 2013 dans trois catégories d'aides :

- Les PIM et ASIU
- Les aides exceptionnelles
- Les prêts à taux zéro

Les bénéficiaires de l'action sociale sont : les BIATSS, les enseignants 2nd degré, les enseignants chercheurs, les stagiaires titulaires en position d'activité, rémunérés sur le budget Etat, les contractuels bénéficiaires de contrat conclus pour une durée égale ou supérieure à six mois exerçant à + de 50%, les retraités de l'Etat, les allocataires retour à emploi, les ayants droit, tuteurs d'orphelins d'un agent de l'enseignement supérieur.

Motifs de l'aide	ASIU	PIM	Montant	%
Restauration		X	1 179	5,2
Aides logement	X		1 185	5,21
Aides aux études et à la formation	X		11 041	48,63
Séjour d'enfant ou d'étudiant dans le cadre du système éducatif	X	X	815	3,58
Centre de vacances collectifs avec hébergement	X	X	711	3,13
Centre de loisir sans hébergement		X	740	3,25
Assistance juridique	X		180	0,8
Allocation aux parents d'enfant handicapé		X	6 852	30,2
TOTAL			22 703	100%

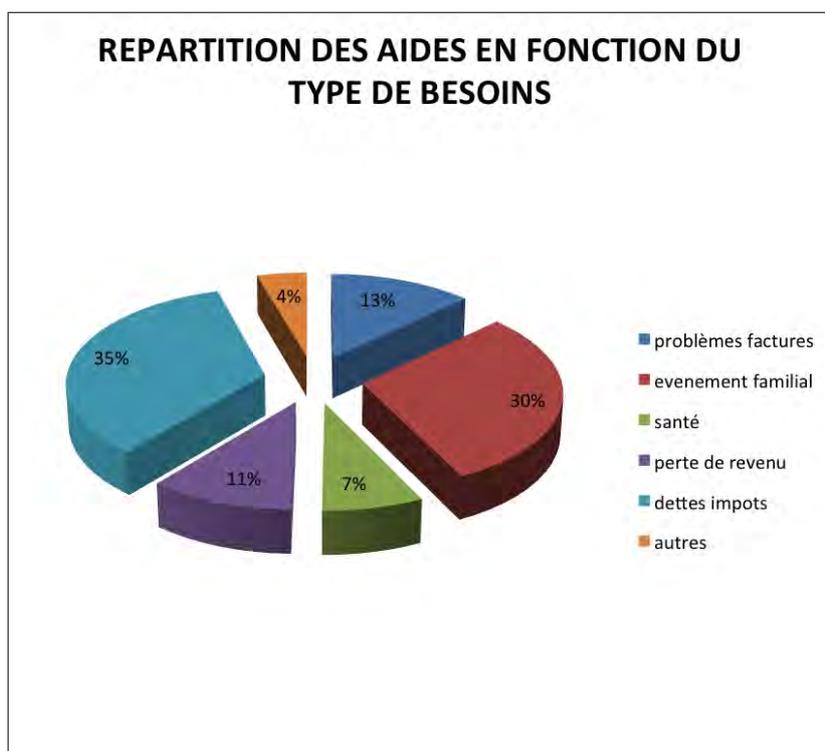
Les dossiers de demandes d'aides et/ou de prêts sont présentés devant une commission restreinte composée de :

- Un vice-président du CA membre du personnel
- Le directeur des ressources humaines ou son représentant
- Le responsable du pôle environnement social du travail
- Deux représentants élus du CA (un enseignant et un non enseignant)
- Deux représentants élus du CT (un enseignant et un non enseignant)
- L'assistante sociale

La commission émet un avis qui est notifié aux bénéficiaires.

2) Les aides exceptionnelles

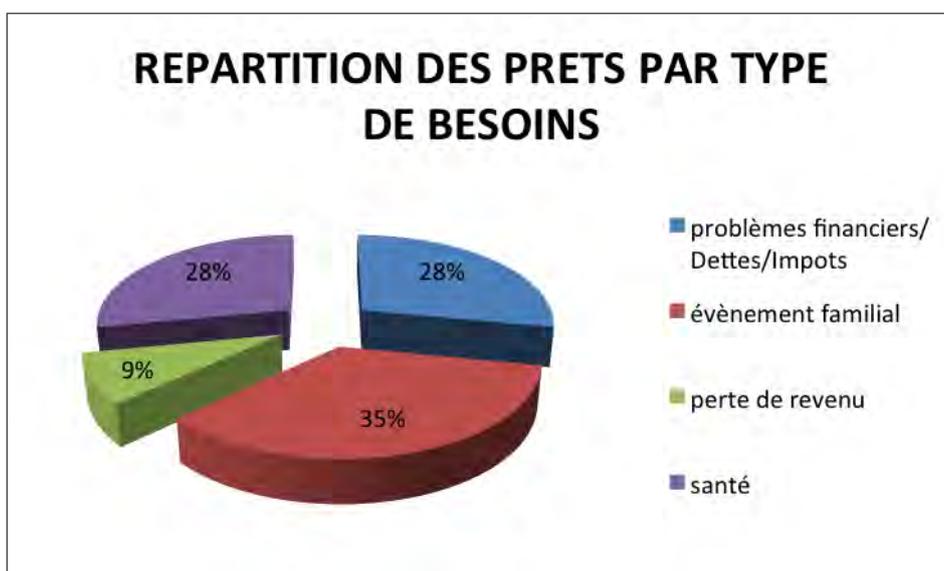
La somme attribuée en 2013 est de : **13 393 €**



3) Les prêts à taux zéro

Des prêts à taux zéro peuvent être accordés aux agents de l'université sur demande et après avis de la commission, certains de ces prêts peuvent être proposés en réponse à une demande d'aide récidivante.

La somme attribuée en 2013 est de : **11 400 €**



En 2013, le montant minimum de prêt accordé est 500 euros, le montant maximum, de 1500 euros.

4) Aide d'urgence

A titre exceptionnel, une aide d'urgence d'un montant maximum de 300 € peut être accordée au personnel, après entretien avec l'assistante sociale.

Cette aide est entérinée par la commission d'aide suivante. Elle est accordée uniquement pour répondre à des difficultés financières urgentes comme un compte bancaire bloqué, une menace d'expulsion du logement, une coupure d'électricité, de gaz, d'eau...

5) L'aménagement des postes de travail des personnes handicapées

La loi 2005-12 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fait obligation aux employeurs publics de réserver 6% des emplois à des personnels en situation de handicap. Ce fonds a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

La convention tripartite entre le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le ministère de l'Éducation Nationale et l'université a pris fin le 31 décembre 2012.

L'université du Havre compte un nombre insuffisant d'agents (≤ 1000) pour conventionner directement avec le FIPHFP ; cependant, il est possible sur présentation de factures de bénéficier d'une prise en charge a posteriori des charges soutenues par l'université au titre du maintien et d'aménagement de postes des personnels en situation de handicap. Un dossier sera donc constitué et présenté en 2014. L'identification régulière d'agents en poste a donné lieu à l'instruction en 2013 d'un certain nombre de demandes de compensation du handicap sous la forme d'aménagement de poste de travail. Le montant des dépenses éligibles au financement par le FIPHFP pour les aides techniques s'élève à 9821 €.

6) Les autres conditions de vie

Les activités du SUAPS

Toutes les activités mises en place par le SUAPS sont à disposition du personnel au même titre que les étudiants. Il existe plusieurs types d'activités sportives au SUAPS, dont : les sports collectifs, les sports de combats ou les sports d'expression et de remise en forme.

Le CACSUH

Le comité d'action culturelle et sociale de l'université propose pour ses adhérents des sorties, visites, randonnées tout au long de l'année ainsi que des réductions sur des spectacles régionaux.

B. La médecine de prévention

1) Rapport d'activités de la médecine de prévention

Le service de santé au travail a été créé en juin 2010 avec l'embauche d'un médecin qui partage son activité entre la médecine de prévention (médecine du travail), et la direction du Service de médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS), dédiée aux étudiants.

Le médecin de prévention est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent. A ce titre il est conseiller des agents et de l'administration.

Il dispose de deux types de moyens d'action :

- L'action sur le milieu professionnel qui lui permet d'évaluer les conditions de travail et d'agir sur elles (études de postes de travail, visites le locaux de travail)
- La surveillance médicale des agents (visites médicales)

2) Actions en milieu de travail

En 2013 ont été réalisées :

11 études de poste de travail (LEMA 1, COREVA 1, IUT 3, Bibliothèque Universitaire 3, Reprographie 1, Formation Continue 1, Services Centraux 1) généralement liées à l'état de santé de l'agent ou à l'exposition à des risques professionnels particuliers.

Actions de santé publique : journée des doctorants du LOMC (31/01/13), journée de dépistage des risques cardio-vasculaires (06/06/13), Octobre rose 2013 (dépistage du cancer du sein), Journée mondiale de lutte contre le Sida (02/12/13).

3) Surveillance médicale des agents

Le médecin de prévention effectue un suivi médical des agents selon plusieurs modalités :

- Première visite (ou visite d'embauche) puis visites périodiques (au minimum tous les 5 ans)
- Visites de surveillance médicale particulière (dite « renforcée ») pour des personnels exposés à des risques spéciaux ou pour des motifs liés à leur état de santé (travailleurs en situation de handicap, reprise après Congé Longue Maladie ou Congé Longue Durée, femmes enceintes, agents souffrant de pathologies particulières)
- Autres visites : visites à la demande de l'agent ou de l'administration, visite de reprise après un arrêt de travail, visite de pré-reprise...

	2012	2013
1^{ère} visite	76	29
Sur demande employeur	7	6
Sur demande médecine du travail	47	62
Sur demand agent	17	22
Préreprise sur demande agent	5	2
Préreprise sur demande médecin traitant	1	0
Préreprise sur demande médecin conseil	0	0
Reprise après AT	7	9
Reprise après CLD	0	0
Reprise après CLM	4	3
Reprise après congé parental	3	3
Reprise après congé maternité	4	11
Reprise après congé maladie (ordinaire)	18	23
Reprise après congé maladie prof.	0	0
VM périodique non SMR	16	107
VM périodique non SMR rapprochée	23	20
VM périodique SMR	36	59
Dossier RQTH	0	0
TOTAL	264	356

AT : accident du travail ou accident de service

CLD : congé longue durée

CLM : congé longue maladie

SMR : surveillance médicale renforcée

RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (pas de visite spécifique car ces dossiers sont généralement traités à l'occasion d'une autre visite).

Nombre de visites médicales par conclusion :

Avis favorable / apte au poste: 273

Avis favorable avec aménagement de poste ou restriction d'aptitude: 56

Avis favorable avec aménagement temporaire: 13

Sans avis ou avis différé: 8 (concerne généralement des agents en arrêt maladie ou pour lesquels des examens complémentaires sont en attente)

Inapte temporaire: 6

Nombre d'orientations médicales :

Ophthalmologue : 6 (bilan ophtalmologique initial systématique des agents exposés aux rayonnements laser classe III et IV)

Psychologue du travail: 7

Médecin traitant: 3

ORL: 2

Consultation de tabacologie: 1

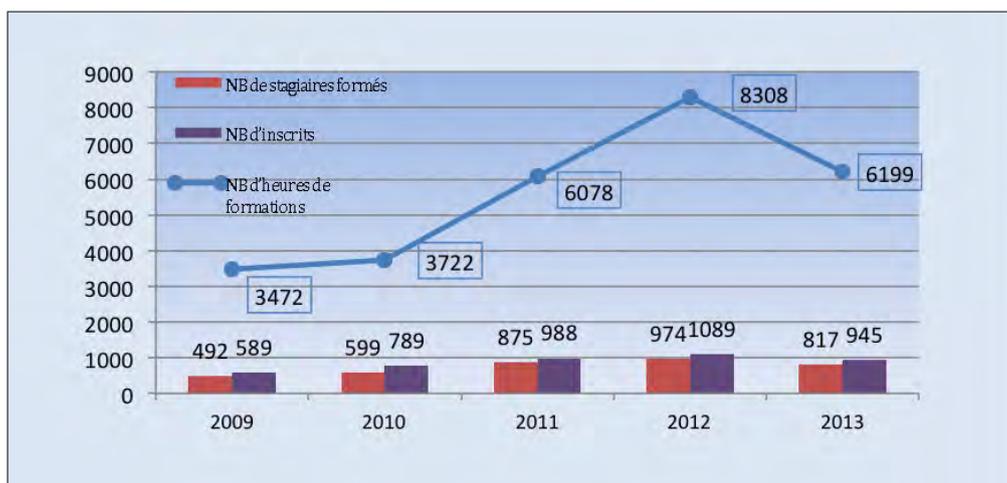
Activité infirmerie à destination des personnels :

137 passages soit 17% de l'activité infirmerie site Lebon (soit 83% de l'activité dédiée aux étudiants) : soins de première intention, soins sur prescription médicale, vaccinations, soins et orientation vers les urgences en cas d'accident du travail ou de trajet, appel au centre anti-poison, appel au SAMU avec intervention.

Chapitre : 5 La formation des personnels

1) Le bilan de la formation 2013 par rapport aux années précédentes

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Nb d'heures de formation	3 472,5	3 722	6 078,6	8 308,5	6 199,25
Nb d'heures/effectif	4 (eff 848)	4,63 (eff 863)	6,9 (eff 882)		
Nb de stagiaires formés	492	599	975	974	817
Nb d'inscrits	589	789	988	1 089	945
Nb d'effectifs formés			396 personnels	478 personnels	384 personnels



Nombre de présents, d'heures et de jours de formation par filière et catégorie d'emplois

	Présences	Heures	Jours
AENES (cat.A)	22	183,5	26
AENES (cat.B)	77	669,75	96
AENES (cat.C)	110	658,5	94
ITRF (cat.A)	50	572,75	82
ITRF (cat.B)	38	292,75	42
ITRF (cat.C)	40	278,75	40
Pers. bibliothèque Ens. sup. (cat.A)	21	151,5	22
Pers. bibliothèque Ens. sup. (cat.B)	52	305	44
Pers. bibliothèque Ens. sup. (cat.C)	103	707	101
CAE	42	415	59
Contractuels (cat. B)	12	95	14
Contractuels (cat. A)	5	25	4
Contractuels (cat. C)	100	688	98
Contractuels enseignants	14	89	13
Enseignants	70	391	56
Autres ministères	61	676,75	97
TOTAL	817	6 199, 25	886

Répartition du personnel et du nombre d'heures de formation par domaines

Domaines	Inscrits	Présents	Heures
Accueil des publics	11	7	42
Administration et institutions	5	3	24,75
Application de gestion	43	42	348
Bureautique	78	64	255
Colloques, congrès, conférences	10	6	48,25
Développement personnel	4	4	42,25
Documentation	162	162	1 007,5
Environnement professionnel (y compris CPU)	120	100	639,25
Expression écrite ou orale	12	10	30
Formation de formateurs	4	4	30,5
Gestion de l'étudiant	4	2	14
Gestion des ressources humaines	8	4	45,25
Gestion du personnel	3	3	40
Gestion et comptabilité	37	33	235,50
Hygiène et sécurité	135	104	769,75
Langues étrangères	81	75	915
Management	15	14	50
Organisation du travail	5	5	66
Préparation aux diplômes	1	1	175
Préparation aux concours	171	138	1 017,5
Secrétariat	4	4	15,75
Systèmes et réseaux	27	27	378
Technologies d'information et de communication	5	5	10
TOTAL	945	817	6 199,25

L'analyse montre qu'en conformité avec les axes définis dans le plan de formation de l'établissement en 2013, un important volume horaire a été consacré aux formations de préparations aux concours. En effet, cet effort de formation a été concentré en partie pour les recrutements réservés dont ont bénéficié les personnels de l'établissement éligibles aux conditions d'accès de la Loi Sauvadet.

Il est à noter que le service commun de documentation poursuit, dans le but de développer la formation des étudiants, des ateliers de formation y compris en faveur de la pédagogie et de l'innovation numérique. Dans ce domaine, cinq ateliers à destination du personnel enseignant ont été proposés dans l'établissement par le centre de pédagogie universitaire (CPU) de l'université.

Le domaine de l'hygiène et de la sécurité avec près de 100 personnels formés représente également une part importante du volume horaire de la formation conformément aux aspects réglementaires. Outre les recyclages obligatoires, la formation des membres du CHSCT a notamment eu lieu cette année.

Enfin, les langues étrangères concernent uniquement les stagiaires participant aux cours de langue anglaise. Ceux-ci contribuent à l'offre de formation de la plateforme interministérielle de Haute Normandie à laquelle l'Université du Havre s'est associée. A ce titre, 38 agents d'autres ministères émargent à ces actions. En contrepartie, 66 personnels de l'université du Havre sur 100 candidatures ont été retenus aux actions proposées en interministériel.

	2011	2012	2013
Interne	91	68	67
Externe	111	93	116
TOTAL	202	161	183

Le nombre d'actions de formation réalisées reste constant malgré un nombre d'heures en légère diminution par rapport à 2012. Néanmoins, au regard du tableau ci-dessus, l'effort de formation de l'établissement est resté le même.

2) Les dispositifs de la formation professionnelle

Conformément aux priorités de l'établissement définies en 2013, trois demandes de droit individuel à la formation (DIF) ont été acceptées sur les huit DIF adressés à la direction des ressources humaines. Egalement, pour cette même année, l'agent employé dans le cadre du parcours d'accès aux carrières des trois fonctions publiques (PACTE) a obtenu le diplôme de niveau V des métiers des services administratifs.

En 2014, trois demandes de DIF ont obtenu un avis favorable et sont en cours d'engagement. De même, il a été accordé la réalisation d'une validation des acquis et de l'expérience d'un niveau IV dans le domaine administratif.

LISTE DES SIGLES

ABIB Assistant de Bibliothèque

ADAENES Attaché d'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ADJENES Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ADT Adjoint Technique

APAENES Adjoint Principal de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ARE Allocations de Retour à l'Emploi

ASI Assistant Ingénieur

ATER Agent Temporaire d'Enseignement et de Recherche

BAS Bibliothécaire Adjoint Spécialisé

BIATSS Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé

CA Conseil d'Administration

CN Classe Normale

CNU Conseil National des Universités

CT Comité Technique

DAEU Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

DIF Droit Individuel à la Formation

DU Diplôme d'Université

ETPT Equivalent temps plein travaillé

GPEEC Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

GRH Gestion des Ressources Humaines

GVT Glissement Vieillesse Technicité

HC Hors Classe

IAT Indemnité d'Administration et de Technicité

IFTS Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

IGAENR Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

IGE Ingénieur d'Etudes

IGR Ingénieur de Recherche

INM Indice Nouveau Majoré

ISEL Institut Supérieur d'Etudes Logistiques

ITRF Ingénieurs, Techniciens de Recherche et de Formation

IUT Institut Universitaire de Technologie

MAG Magasinier

MCF Maître de conférences

MS Masse salariale

NBI Nouvelle Bonification Indiciaire

PA Prime d'Administration

PAST Personnels associés ou invités

PCA Prime de Charges Administratives

PEDR Prime d'Encadrement Doctoral

PES Prime d'Excellence Scientifique

PFI Prime de Fonctions Informatiques

PPRS Prime de Participation à la Recherche Scientifique

PRAG Professeur agrégé

PRCE Professeur certifié

PRES Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur

PRP Primes de Responsabilités Pédagogiques

PU Professeur d'Université

RCE Responsabilités et Compétences Elargies

SAENES Secrétaire d'Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

TECH Technicien

UB Unité Budgétaire

UFR Unité de Formation et de Recherche